



QUEL EST L'IMPACT DE LA VOLTIGE AÉRIENNE SUR L'ENVIRONNEMENT ?

FICHE D'INFORMATION #1 - version 1.0

Télécharger tous les fiches d'information sur www.saa.ch



FAIT #1: L'IMPACT DE LA VOLTIGE AÉRIENNE SUR L'ENVIRONNEMENT EST FAIBLE

Les avions utilisés pour la voltige sont équipés de moteurs extrêmement fiables et robustes, dont le rapport cylindrée-puissance produit peu de pollution par rapport à d'autres formes de transport. Le carburant utilisé par l'avion légère est l'AVGAS 100 LL, présentant un indice d'octane de 100 et une faible teneur en plomb (qui va être remplacé tout prochainement par un autre additif).

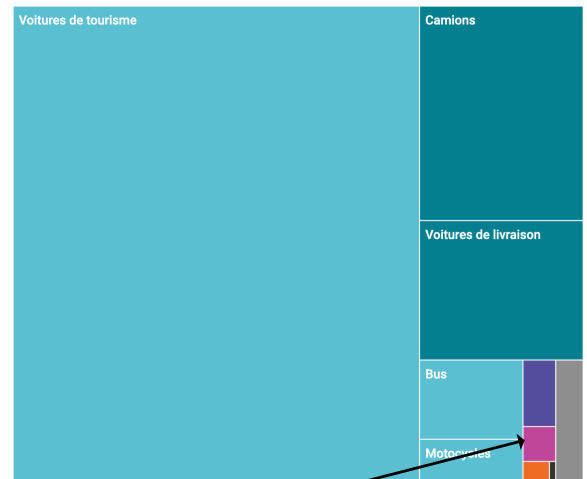
Le plomb contenu dans l'AVGAS est nécessaire, car les montées en altitude, plein gaz, peuvent entraîner les phénomènes de « vapor lock » et de détonation qui peuvent entraîner l'arrêt du moteur ou sa destruction. De plus, le plomb contenu dans l'AVGAS fait office de lubrifiant (sièges de soupapes).

Un vol de voltige est une activité courte, qui dure typiquement une vingtaine de minutes, ce qui signifie que son impact sur l'environnement est très limité.

Finalement, on estime qu'en Suisse il y a environ 4'500 vols acrobatiques par an et que l'impact de la voltige aérienne sur l'environnement représente environ 0.0015% des émissions de CO₂ imputables aux transports dans le pays (OFEV, 2020).

0.0015%
des émissions de CO₂ imputables
aux transports en suisse

Total 13,7 mios de tonnes



Voltige aérienne = 1 pixel

Source: OFEV – Système d'information sur les émissions en Suisse (EMIS)

FAIT #2: LA FUMÉE UTILISÉE DANS LES DÉMONSTRATIONS EST INOFFENSIVE



L'utilisation de fumigène en voltige est exceptionnelle et représente moins de 1% des vols, principalement lors de démonstrations aériennes ou de certains concours. Le fumigène utilisé en voltige est un produit toléré dans l'agriculture biologique qui génère de la fumée lorsqu'il est vaporisé à la sortie de l'échappement. Les avions de voltige aérienne utilisent en Suisse de l'huile blanche médicale (paraffine) comme fumigène, car son impact est minimal sur l'environnement (l'utilisation du diesel est banni par la SAA, malgré son coût au litre 4x moindre).

La paraffine est également utilisée dans le secteur alimentaire comme agent d'enrobage.

FAIT #3: LA SAA COMPENSE CHAQUE ÉMISSION DE CARBONE PRODUITE LORS DES COMPÉTITIONS

Depuis 2008, la SAA compense chaque émission de carbone produite par ses activités de compétition au travers de la Fondation MyClimate. Concrètement, l'organisation MyClimate investit dans des projets qui réduisent les émissions de carbone ailleurs dans le monde pour compenser les émissions produites par les activités humaines.



Sources et compléments d'information:

- Office fédéral de l'environnement (OFEV): <https://www.bafu.admin.ch>
- Office fédéral de la statistique (OFS): <https://www.bfs.admin.ch>
- Fondation MyClimate: <https://www.myclimate.org>

INTÉRESSÉ À DÉCOUVRIR NOTRE PASSION ?

www.saa.ch

